

LUTTONS CONTRE Le moustique tigre

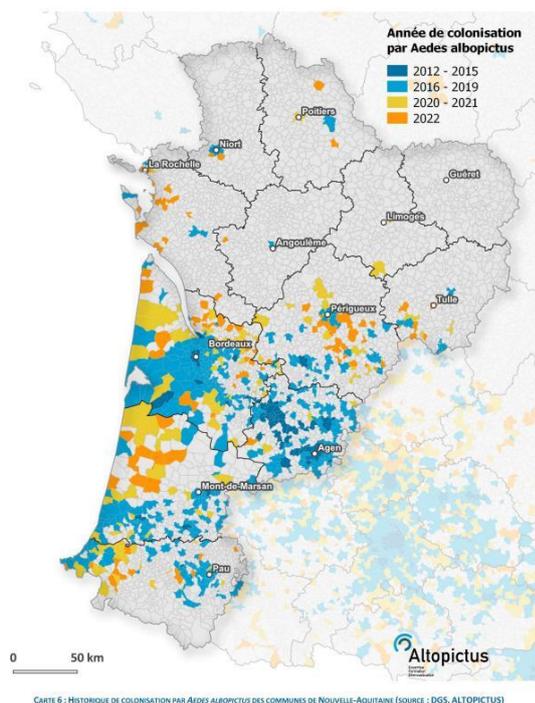


Bordeaux, le 16 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Lancement de la saison 2023 de surveillance et de lutte contre le moustique tigre en Nouvelle-Aquitaine

La progression du moustique tigre se poursuit sur le territoire métropolitain ce qui augmente le risque de foyers épidémiques autochtones. La saison de surveillance du moustique tigre a débuté le 1^{er} mai et se poursuivra jusqu'au 30 novembre. Le plan d'action de lutte contre les maladies vectorielles 2023 a été lancé en Nouvelle-Aquitaine.

Le moustique tigre est désormais actif dans tous les départements de Nouvelle-Aquitaine hormis la Creuse. Il est cependant implanté de manière inégale sur les territoires.



Fin 2022 le moustique tigre est «implanté» :

- dans 4 517 communes de la métropole
- dans 725 communes de Nouvelle Aquitaine (soit 16% du total des communes) avec + 106 communes colonisées en 1 an.

55% des Néo-Aquitains sont désormais directement concernés par le moustique tigre.

Sous l'impulsion de l'ARS, des actions de sensibilisation et de formations sont conduites auprès des agents des collectivités territoriales pour qu'elles puissent sensibiliser la population afin de repérer et supprimer les gîtes larvaires dans l'espace public.

Car même si la commune est déjà colonisée par le moustique tigre depuis plusieurs saisons, ces gestes restent indispensables ! Ils permettent d'éviter la prolifération du moustique, ou du moins, retarder son invasion.



Lien vers la vidéo de l'ARS Nouvelle-Aquitaine « Comment lutter contre le moustique tigre » <https://youtu.be/s3bnGNszEuk>

>> Comment lutter ? En supprimant ou en vidant tous les contenants et objets pouvant retenir l'eau de pluie pour empêcher le moustique tigre de pondre et de proliférer !

Le moustique tigre (de son nom scientifique *Aedes albopictus*) est un moustique urbain, qui se déplace peu. Il vit dans un rayon de 150 m... **Le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier !**

La femelle pond dans de très petites quantités d'eau, principalement dans nos jardins : l'équivalent d'un bouchon renversé lui suffit !

>> [Découvrez la Checklist](#) des endroits à vider, des contenants à éliminer ou à surveiller pour éviter l'invasion de moustiques tigres.



>> Lancez la vidéo de l' « amicale des moustiques tigre » (épisode 2) <https://www.youtube.com/watch?v=6EwCAElz9s>



>> Lutter contre le moustique tigre pour prévenir le risque d'épidémie

Outre la nuisance indéniable qu'il entraîne, il faut impérativement lutter contre la présence du moustique tigre en raison du risque épidémique qu'il représente. **Il est en effet potentiellement « vecteur » des virus de la Dengue, du Chikungunya, et du Zika.**

Si ces maladies ne sont pas encore présentes de manière régulière ou permanente en métropole, elles sévissent dans plusieurs endroits du globe (foyers en Guadeloupe et en Martinique).

Ces maladies vectorielles **peuvent aussi être importées** par des voyageurs porteurs du virus (ce qu'on appelle des *cas importés*).

Si un cas de Dengue, Chikungunya ou Zika est diagnostiqué, le médecin le déclare immédiatement à l'ARS. **Cette déclaration déclenche une enquête de repérage du moustique autour du domicile du patient.** Si le résultat des analyses est positif, une opération de démoustication dans un rayon de 150 mètres peut être déclenchée.

Si le moustique tigre pique une personne malade, il peut transmettre le virus en piquant d'autres personnes (ce qu'on appellerait un *cas autochtone*) ce qui **pourrait être le début d'une épidémie.** Plusieurs foyers de transmission autochtone ont été observés en métropole ces dernières années (60 cas autochtones ont été identifiés au cours de la saison 2022). **Il y a donc un risque important que ces situations se répètent plus fréquemment, en lien avec le changement climatique.**

>> Où en est-on du risque sanitaire ?

Jusqu'à présent en Nouvelle-Aquitaine, l'ARS qui travaille en collaboration avec Santé publique France et les médecins de la région, a réussi à **stopper très rapidement le risque d'épidémie** quand une personne porteuse de ces maladies revient de zone de circulation du virus (voyageur revenant des Antilles par exemple).

En 2022, **44 cas importés de Dengue ont été signalés et investigués en Nouvelle-Aquitaine** (285 cas sur la France entière). Grâce aux mesures mises en œuvre, **aucun cas autochtone de maladie transmise par le moustique tigre** (personne qui n'a pas voyagé et qui a contracté la maladie suite à une piqure de moustique en métropole) **n'a été**

recensé dans notre région.

>> Retrouvez toutes les recommandations à l'attention des voyageurs, [sur le site de l'ARS](#).

Cependant, il est à noter qu'au cours de l'année 2022, un premier cas autochtone à virus Usutu a été identifié en Nouvelle-Aquitaine. **Mais il a été transmis par une autre espèce de moustique, le *Culex* (réservoir aviaire).**

Consultez les fiches points de situation «Colonisation moustique tigre par département » (rubrique « Aller plus loin » en bas de page) :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/communiquede-presse-lancement-de-la-saison-2023-de-surveillance-et-de-lutte-contre-le-moustique>

Comment est organisée la surveillance ?

Depuis 2020, la prévention des maladies vectorielles à moustiques est confiée **exclusivement à l'ARS et à Santé Publique France**. Chaque année, elles assurent une **surveillance épidémiologique renforcée entre le 1^{er} mai et le 30 novembre**. La Dengue, le Chikungunya, et Zika doivent être obligatoirement déclarés par les médecins traitants auprès de l'ARS. Quand un cas importé est signalé, l'ARS met en œuvre les mesures nécessaires pour éviter la propagation de l'épidémie avec l'appui des 4 opérateurs spécialistes des moustiques sous marché public (Altopictus, Qualyse, le Laboratoire Départemental de la Creuse, le Département de la Charente Maritime). Ces opérateurs ont installé des pièges pondoirs dans les territoires (991 pièges en 2022) et recueillent les signalements des résidents (228 en 2022).

Aller + loin... Mieux connaître le moustique et mieux le combattre

Mauvaise nouvelle : la femelle moustique est très perspicace ! Elle pond ses œufs dans des endroits où elle sait que l'eau va venir stagner (un récipient, un creux de bâche, des feuilles accumulées...) en attendant la prochaine pluie ou arrosage. Elle peut pondre jusqu'à 200 œufs tous les 12 jours. Quand ils sont immergés, les œufs (qui deviennent larves, puis nymphes), donnent naissance à des moustiques en 5 à 7 jours ! Les œufs peuvent résister plusieurs mois en attendant de l'eau. Mais sans eau stagnante, ils ne peuvent se développer...

Pourquoi ne pas traiter mon quartier, ma commune ?

Les traitements de démoustication visent à supprimer les moustiques adultes. Ils ne sont pas une solution durable pour réduire la nuisance car ils n'ont aucun effet sur les œufs ni les larves de moustiques : une nouvelle population de moustiques tigres apparaît donc dans les jours qui suivent l'opération.

La répétition systématique et générale de traitements de démoustication n'est aucunement recommandée considérant :

- Leur impact sur l'environnement (nocivité pour les abeilles, les poissons et autres animaux à sang froid notamment),
- La création de résistance aux traitements: les molécules risqueraient alors de ne plus être actives en cas d'épidémies,
- Le risque d'exposer la population riveraine à ces insecticides par des traitements répétés.

Les traitements chimiques de lutte contre les moustiques adultes effectués par l'ARS restent exceptionnels et très ciblés, ils sont déclenchés afin d'éviter un risque de propagation épidémique, lorsqu'une personne malade (dengue, chikungunya, Zika) a fréquenté des endroits où le moustique tigre est présent. Ce sont les seuls autorisés.

Les habitants sont alors prévenus par courrier/affichage de ce traitement LAV au moins 24 heures avant sa réalisation.

« COUPER L'EAU AUX MOUSTIQUES » est le seul geste résolument efficace pour éviter la prolifération.

Mais bonne nouvelle ! Une fois adulte, le moustique n'aime pas voyager... (Seuls ses œufs peuvent voyager si nous les transportons involontairement). Il vit dans un périmètre de 150m... Ce qui veut dire que si **l'ensemble du voisinage applique les bons gestes, c'est tout le quartier qui peut espérer vivre un été tranquille !**

>> **DRIVE à disposition** Consultez le **DOSSIER DE PRESSE** et téléchargez des **PHOTOS libres de droits** : https://drive.google.com/drive/folders/1fWl3wn_GGvOds3PxS8F3tUBl4LiuT26l?usp=sharing

+ d'infos sur : la gestion de la **surveillance**, les protocoles d'alertes **médicales**, les **bons réflexes** pour éviter sa prolifération, les conseils pour **éviter les piqûres**, des documents ou **initiatives pédagogiques inspirantes**...

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Contact presse

**Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine**

Ligne presse : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr